

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 29 juin 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **ECOR-006-14221/23/BM**

### **■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association de zone Centre de Vie Régional Plan de Campagne - Approbation d'une convention - MGDIS n°2729**

**59943**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'animation économique territoriale favorise la création et de développement de dynamiques économiques sur le territoire métropolitain. Elle est au cœur de la stratégie économique de la Métropole, formalisée dans le nouvel agenda économique voté en juin 2022.

A travers son orientation « Une Métropole entrepreneuriale, facilitant la vie des entreprises et améliorant le cadre de vie de leurs salariés », la métropole entend en effet conforter l'animation des écosystèmes territoriaux au cours des prochaines années, en optimisant le financement d'associations locales et de structures dédiées et en renforçant son action de pilier et coordinateur de l'ensemble.

Les actions engagées dans ce cadre pour atteindre les objectifs fixés permettent ainsi :

- de coordonner et d'entretenir un réseau entre la Métropole et ses partenaires pour mener des actions efficaces en termes de créations d'emplois ou de développement économique ;
- de faciliter les échanges et de créer du lien entre la Métropole, les entreprises, les salariés, et les habitants ;
- d'identifier des synergies avec d'autres politiques de la Métropole ;
- de renforcer la convergence des intérêts de l'action publique et des acteurs privés (réseaux, association, évènements...) et couvrir les différentes thématiques du développement économique (filières économiques, promotion/prospection, innovation, création/reprise, animation de ZAE, animation de la société civile...).

Compte tenu de cette politique d'actions en matière d'animation des zones d'activités, il est proposé d'apporter un soutien financier à l'association présentée ci-après, qui met en place des actions d'accompagnement très concrètes et qui a pour vocation de tisser des réseaux d'échanges et d'informations, de mutualiser les offres de services (déchets, transports, sécurité, emplois...), et de fédérer tous les acteurs publics/privés concernés.

Créée en 2001, l'association « CVR Plan de Campagne » a pour objet l'animation d'une zone d'activité commerciale hors norme qui s'étend sur une surface de 25 hectares, partagés sur le territoire géographique de deux communes, Les Pennes Mirabeau et Cabriès. Elle comprend plus de 500 enseignes et est la 4ème zone d'activité commerciale la plus visitée de France avec 24 millions de visiteurs par an.

Elle organise régulièrement des réunions d'échanges avec les commerçants afin de mieux appréhender leurs difficultés et leurs besoins. Elle joue un rôle important de porte-parole de ces derniers lors des rencontres avec les institutions où sont traités les projets de développement et d'entretien de la zone.

L'association a également pour mission, conjointement avec l'association Avenir Plan de Campagne, de développer la communication institutionnelle et digitale, et de créer un véritable lien entre les commerçants, les institutions et les usagers. Pour ce faire, elle utilise différents canaux :

- Réseaux sociaux / gestion du site Internet [www.plandecampagne.com](http://www.plandecampagne.com)
- Jeux concours et Campagnes Google ADS
- Marketing d'influence
- Newsletters internes et externes

- Campagnes radios annuelles et réalisation de films commerciaux
- Affichage vidéo dans 4 lignes de bus de la métropole (RDT13)
- Relations presse
- Partenariats marques / événements
- Accompagnement et conseil aux commerçants dans la mise en place de leurs actions de communication
- Promotion des événements de la zone : Halle des producteurs
- Lancement en 2022 d'un projet de « plateforme de marque » destiné à définir le positionnement souhaité pour l'image de la zone de Plan de Campagne tant au niveau grand public qu'au niveau institutionnel

L'association a également mis en œuvre en 2022 une étude de trafic permettant de comptabiliser précisément la fréquentation de la zone en semaine, au mois ou à l'année : nombre de visiteurs, répartition selon les secteurs géographiques de la zone, taux de pénétration, profils sociodémographiques, comparaison du taux de fréquentation avec d'autres zones commerciales.

Par ailleurs, l'emploi reste une préoccupation majeure des commerçants de la zone et l'association accompagne leurs besoins en gérant les offres d'emploi via son site internet : réception des demandes, mises en ligne, relais sur les réseaux sociaux..., création d'une page Facebook dédiée à l'emploi (<https://www.facebook.com/plandecampagneemploi>) sur laquelle sont partagées les offres de recrutement des enseignes de la zone.

Sur le même thème de l'emploi, l'association a mis en place des partenariats avec Pôle Emploi Entreprises et la Mission Locale et organise un événement annuel d'ampleur, le rendez-vous « Place de l'emploi ».

Cette association a été soutenue en 2022 et souhaite poursuivre ses objectifs et actions en 2023. Il est proposé d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement de 28 000,00 €, ce montant représente 17,26 % du budget prévisionnel de fonctionnement de 162 200,00 €.

Elle sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention de fonctionnement global au titre de l'exercice 2023, les montants et numéro de dossier MGDIS sont indiqués dans le tableau synthétique ci-dessous :

N° MGDIS	Association	Type de subvention	BP	Subvention sollicitée	Subvention Proposée	Convention d'objectifs oui/non
2729	CVR PLAN DE CAMPAGNE	Fonctionnement permettant la mise en œuvre du programme d'action annuel	162 200 €	45 000.00 €	28 000,00 €	OUI
			<b>MONTANT TOTAL</b>		<b>28 000,00 €</b>	

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation du nouvel Agenda du Développement Économique Métropolitain ;
- La délibération n° FBPA 023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié ;

### **Où le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée à l'association Centre de Vie Régional Plan de Campagne, une subvention de fonctionnement global d'un montant de 28 000 euros, au titre de l'exercice 2023.

#### **Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Centre de Vie Régional Plan de Campagne ci-annexée .

#### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

#### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole 2023, en section de fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Développement économique,  
Plan de relance pour les entreprises,  
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY